

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 11 07 19

Le Président,

Les conseillers communautaires,

A collection of approximately 15 handwritten signatures in black and blue ink. Some signatures are clearly legible, including 'Stout', 'Carpenter', 'J. Long', 'J. Smith', 'J. Jones', 'J. Brown', 'J. White', 'J. Black', 'J. Green', 'J. Grey', 'J. Blue', 'J. Red', 'J. Purple', 'J. Pink', 'J. Yellow', 'J. Orange', 'J. Silver', 'J. Gold', 'J. Bronze', 'J. Copper', 'J. Iron', 'J. Steel', 'J. Aluminum', 'J. Titanium', 'J. Carbon', 'J. Silicon', 'J. Oxygen', 'J. Hydrogen', 'J. Nitrogen', 'J. Fluorine', 'J. Chlorine', 'J. Sulfur', 'J. Phosphorus', 'J. Calcium', 'J. Magnesium', 'J. Sodium', 'J. Potassium', 'J. Lithium', 'J. Beryllium', 'J. Boron', 'J. Carbon', 'J. Nitrogen', 'J. Oxygen', 'J. Fluorine', 'J. Neon', 'J. Argon', 'J. Krypton', 'J. Xenon', 'J. Radon', 'J. Francium', 'J. Radium', 'J. Actinium', 'J. Thorium', 'J. Protactinium', 'J. Uranium', 'J. Neptunium', 'J. Plutonium', 'J. Americium', 'J. Curium', 'J. Berkelium', 'J. Californium', 'J. Einsteinium', 'J. Fermium', 'J. Mendelevium', 'J. Nobelium', 'J. Lawrencium', 'J. Rutherfordium', 'J. Dubnium', 'J. Seaborgium', 'J. Bohrium', 'J. Hassium', 'J. Meitnerium', 'J. Darmstadtium', 'J. Roentgenium', 'J. Copernicium', 'J. Nihonium', 'J. Tennessine', 'J. Oganesson'. The signatures are scattered across the page, with some overlapping. The names 'Stout', 'Carpenter', and 'J. Long' are written in black ink, while the others are in blue ink.

Date de convocation : 4 juillet 2019

Présents : tous les membres en exercice, sauf :

Absents excusés : Gérald HUSSON est appelé à siéger Anne-Marie GRAND, Michel BLASER (donne pouvoir à Michèle BERTHOLINO), Isabelle TISSOT (donne pouvoir à Pascal GAROFALO), Sandrine PRUDENT (donne pouvoir à Laurence MAS), Denis MOREL est appelé à siéger Bertrand MONNERET

Absent : Magali PEUGET

Secrétaire de séance : Christophe RODIA

Pour la délibération concernant l'approbation du PLU de Lavancia-Epercy, Bernard JAILLET ainsi que Christophe RODIA ne participent ni au débat, ni au vote de cette délibération, afin de palier à toutes éventualités de conflits d'intérêts : le résultat des votes est donc modifié.

L'ordre du jour :

1. Présentation de l'étude « stratégie locale de l'habitat » par Soliha

2. Finances

- FPIC 2019 : Approbation de la méthode dérogatoire N°2 dite « libre »
- Avenants N°2 aux conventions du PFFS avec les communes-membres
- Attributions de fonds de concours aux communes membres
- Demandes de fonds de concours aux communes membres
- Adhésion aux services mutualisés du SIDEC

3. Projet de fusion des communautés de communes

4. Développement économique et mutualisation

- EPF BFC : avis sur projet communal

5. Tourisme, Commerce et Patrimoine

- Modification tarifs office de tourisme

6. Environnement et PNR Haut-Jura

- Approbation PLU de Lavancia-Epercy
- Etude de « programmation hébergement »
- Etude de « stratégie locale de l'habitat »

7. Personnel

- Création d'un poste d'adjoint d'animation
- Mise à jour du tableau du personnel

8. Communications diverses

Jacques ZANINETTA souhaite la bienvenue à l'ensemble de l'assemblée. Il précise que la commune de Villards d'Héria était la première à délibérer pour la création du district de Jura Sud en 1993, et c'est la première également qui vient de délibérer concernant le projet de fusion côté « Vouglans » avec comme résultat, 9 pour, 0 contre et 0 abstention. Il souhaite une bonne réunion de travail et laisse la parole au Président.

Le Président remercie le conseil municipal pour ce vote.

Pascal GAROFALO souhaite la bienvenue aux Conseillers communautaires, au cabinet Soliha, la presse ainsi qu'au personnel présent.

Le Président indique que depuis le dernier conseil communautaire du **6 juin 2019**, il y a eu 1 bureau, 1 Commission Accessibilité, 1 Comité de pilotage « Hébergement ».

Il précise que des documents de travail ont été distribués sur table concernant les finances : FPIC 2019, PFFS 2019 (avenant n°2).

Pascal GAROFALO indique que les comptes rendus des commissions suivantes :

- Développement économique et mutualisation du 21 mai dernier
- Pays de Ludy -affaires scolaires et petite enfance- du 9 juillet
- Service à la population et CIAS des 24 avril et 11 juin
- Environnement et PNR Haut-Jura du 2 juillet

Seront envoyés ultérieurement.

Pour cette réunion du conseil, il propose à Monsieur Christophe RODIA, conseiller communautaire titulaire de Lavancia-Epercy, d'être secrétaire de séance, ce qu'il accepte volontiers.

Le Président présente les différentes excuses.

Laure BEVAND procède à l'appel : le quorum étant largement atteint, Pascal GAROFALO propose d'aborder l'ordre du jour.

1. Présentation de l'étude « stratégie locale de l'habitat » par Soliha

Le cabinet Soliha présente et explique les différentes missions qui lui sont incombées pour définir des actions visant l'amélioration de l'habitat sur le territoire de Jura Sud.

Afin de bien cerner les besoins, Soliha ira à la rencontre de chaque commune. Pour préparer ces entretiens, un questionnaire à compléter est remis à chaque Maire ou son représentant. Par ailleurs, une feuille avec plusieurs propositions de dates, circule pour que les Maires ou leurs représentants s'inscrivent.

Le Président les remercie pour cette présentation brève et concise.

Pascal GAROFALO salue l'arrivée de Marie-Christine DALLOZ.

2. Finances

• FPIC 2019 : Approbation de la méthode dérogatoire N°2 dite « libre »

Le Président explique que la loi de finances 2012 a institué le fonds national des ressources intercommunales et communales (FPIC). Ce dispositif consiste à prélever une partie des ressources fiscales des communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) considérés plus riches que 90% de la moyenne pour ensuite reverser les sommes ainsi collectées aux communes et EPCI considérés défavorisés selon les critères de potentiel financier, de revenu par habitant et d'effort fiscal.

Le montant du prélèvement global du territoire de la Communauté de Communes Jura Sud pour 2019, s'élève à 348 982.00 €.

Dans le dispositif de droit commun, ce prélèvement est d'abord réparti entre l'EPCI et ses communes-membres en fonction du coefficient d'intégration fiscale (CIF), la part communale étant ensuite répartie entre les communes en fonction de leur potentiel financier par habitant et de leur population.

Il est possible de modifier cette répartition du prélèvement dans un délai de 2 mois, à compter de la note d'information de l'Etat reçue en date du 19 juin 2019.

Considérant qu'il existe 2 méthodes dérogatoires :

- **La méthode dérogatoire n°1** dite « à la majorité des 2/3 » prise par délibération des 2/3 du Conseil Communautaire. Elle ne permet pas de s'écarter de plus de 30% de la répartition de droit commun reçue en information par le Préfet dans les communes de la Communauté de Communes Jura Sud et à la Communauté de Communes Jura Sud,
- **La méthode dérogatoire n°2** dite « libre » qui nécessite une délibération à l'unanimité du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Jura Sud ou à la majorité des 2/3 du Conseil Communautaire et de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres de la Communauté de Communes dans le délai de 2 mois à compter de l'information du Préfet du Jura (une commune qui ne délibère pas dans ce délai de deux mois est réputée avoir délibéré favorablement),

Considérant la mise en place du Pacte Fiscal et Financier de Solidarité avec ses communes-membres, et de ses modalités, il est proposé d'utiliser **la méthode de répartition dérogatoire n°2 dite « libre »**.

Il est donc proposé de déroger au dispositif de droit commun de répartition du FPIC, en retenant pour 2019 un prélèvement intégral de celui-ci sur la Communauté de Communes Jura Sud, en contrepartie d'une déduction de la part communale du FPIC selon les modalités inscrites dans le pacte fiscal et financier de solidarité signé avec les communes.

Le Président propose d'approuver la méthode de répartition dérogatoire n°2 dite « libre », en retenant un prélèvement intégral sur la Communauté de Communes Jura Sud soit **348 982.00 €**.

Cette proposition est validée à l'unanimité (*résultat des votes : 32 pour – 0 contre – 0 abstention*)

• Avenants N°2 aux conventions du PFFS avec les communes-membres

1/ Action 1 – Approbation FPIC 2019

Considérant l'article 5 de la convention du pacte financier et fiscal de solidarité – Les actions nouvelles et mesures correctives – « *compte tenu de l'estimation faite sur la contribution FPIC, des ajustements pourront être opérés à la hausse ou à la baisse sur les fonds de concours versés aux communes* »,

Considérant la note d'information de l'Etat, relative au FPIC 2019, reçue en date du 19 juin 2019, actant la répartition définitive du FPIC 2019,

Vu la délibération précédente approuvant la méthode dérogatoire n°2 dite « libre » en retenant un prélèvement intégral du FPIC 2019 sur la Communauté de Communes Jura Sud,

Il est proposé d'approuver les montants définitifs du FPIC 2019, et leur répartition par commune comme suit :

Communes	Contribution communale au FPIC 2019
Chancia	4 538
Charchilla	5 722
Châtel de Joux	1 553
Coyron	2 361
Crenans	3 789
Etival Les Ronchaux	5 864
Jeurre	4 140
Lavancia Epercy	13 806
Lect	8 472
Les Crozets	3 564
Maisod	8 386
Martigna	3 239
Meussia	7 690
Moirans en Montagne	49 024
Montcusel	3 116
Vaux les St Claude	12 093
Villards d'Héria	6 947
Total	144 304

Cette approbation entraîne la modification de l'article 4 des conventions du pacte financier et fiscal de solidarité, dont les modalités de calcul de redistribution sont les suivantes :

	Baisse potentielle* de fiscalité pour les communes (a)	Contribution communale au FPIC 2019 prise en charge par la CCJS (b)	Fonds de concours accordé par la CCJS aux communes (c)=(a)-(b)
Chancia	16 999	4 538	12 461
Charchilla	25 235	5 722	19 513
Châtel-de-Joux	5 889	1 553	4 336
Coyron	8 810	2 361	6 449
Crenans	16 791	3 789	13 002
Etival-les-Ronchaux	23 568	5 864	17 704
Jeurre	16 139	4 140	11 999
Lavancia-Epercy	44 019	13 806	30 213
Lect	24 687	8 472	16 215
Les Crozets	15 705	3 564	12 141
Maisod	34 695	8 386	26 309
Martigna	11 133	3 239	7 894
Meussia	26 974	7 690	19 284
Moirans-en-Montagne	147 711	49 024	98 687
Montcusel	11 146	3 116	8 030
Vaux-lès-Saint-Claude	42 273	12 093	30 180
Villards-d'Héria	27 839	6 947	20 892
TOTAL	499 612	144 304	355 309

2/ Action 2 – Approbation de versement de fonds de concours communaux à la CCJS

Pour 2019, un fonds de concours des communes suivantes au bénéfice de la CCJS sera versé (*Ils couvrent les dépenses engagées par la CCJS sur le Haut débit, les PLU, Idéklic*) :

- Charchilla à hauteur 11 940.00 € (fonds de concours d'investissement) ;
- Lavancia-Epercy à hauteur de 2 841.00 € (fonds de concours de fonctionnement) et 6 358.00 € (fonds de concours d'investissement) ;
- Maisod à hauteur de 16 140.00 € (fonds de concours d'investissement) ;
- Moirans-en-Montagne à hauteur de 18 489.00 € (fonds de concours de fonctionnement) et 4 440.00 € (fonds de concours d'investissement).

3/ Action 3 – Approbation d'autres versements de fonds de concours de fonctionnement (autres que le FPIC) de la CCJS aux communes suivantes (*Il concerne les AC des communes contributrices*) :

- Châtel-de-Joux à hauteur de 9 101.00 € ;
- Coyron à hauteur de 867.00 € ;
- Crenans à hauteur de 5 071.00 € ;
- Etival à hauteur de 12 401.00 € ;
- Les Crozets à hauteur de 832.00 € ;
- Martigna à hauteur de 5 454.00 €.

Il est proposé d'approuver l'ensemble des avenants n°2 aux conventions du pacte financier et fiscal de solidarité avec chaque communes-membres en prenant en compte ces ajustements.

Ces propositions sont acceptées par l'ensemble de l'assemblée (*résultat des votes : 32 pour – 0 contre – 0 abstention*).

• Attributions de fonds de concours aux communes membres

Pascal GAROFALO précise, qu'au vu de la signature du pacte financier et fiscal de solidarité avec chacune de ses communes membres, et de

- l'action n°1 de ce pacte, qui propose une optimisation fiscale du territoire par :
 - * Une augmentation des impôts locaux communautaires à hauteur de 499 612 € et une baisse, dans la mesure du possible, des impôts locaux communaux à hauteur de 499 612 €,
 - * Une redistribution du manque à gagner pour les communes à hauteur de 499 612 € sous forme :
 - o d'une prise en charge par la Communauté de Communes Jura Sud de la contribution communale au FPIC 2019 soit 144 304.00 €,
 - o de versements de fonds de concours à hauteur de 355 309.00 €,

il est proposé d'approuver la répartition des fonds de concours (relative au FPIC 2019) pour chacune des communes comme suit :

	Baisse potentielle* de fiscalité pour les communes (a)	Contribution communale au FPIC 2019 prise en charge par la CCJS (b)	Fonds de concours accordé par la CCJS aux communes (c)=(a)-(b)
Chancia	16 999	4 538	12 461
Charchilla	25 235	5 722	19 513
Châtel-de-Joux	5 889	1 553	4 336
Coyron	8 810	2 361	6 449
Crenans	16 791	3 789	13 002
Etival-les-Ronchaux	23 568	5 864	17 704
Jeurre	16 139	4 140	11 999
Lavancia-Epercy	44 019	13 806	30 213
Lect	24 687	8 472	16 215
Les Crozets	15 705	3 564	12 141
Maisod	34 695	8 386	26 309
Martigna	11 133	3 239	7 894
Meussia	26 974	7 690	19 284
Moirans-en-Montagne	147 711	49 024	98 687
Montcusel	11 146	3 116	8 030
Vaux-lès-Saint-Claude	42 273	12 093	30 180
Villards-d'Héria	27 839	6 947	20 892
TOTAL	499 612	144 304	3559

- l'action n°3 dans ce pacte, qui propose des fonds de concours aux communes contributrices des Allocations de Compensation, soient :

- Châtel-de-Joux à hauteur de 9 101.00 € ;
- Coyron à hauteur de 867.00 € ;
- Crenans à hauteur de 5 071.00 € ;
- Etival à hauteur de 12 401.00 € ;
- Les Crozets à hauteur de 832.00 € ;
- Martigna à hauteur de 5 454.00 € ,

il est proposé d'attribuer un fonds de concours à l'ensemble de ses communes-membres, en vue de participer au financement de l'entretien de leurs équipements et bâtiments communaux.

Ces attributions de fonds de concours aux communes membres sont validées à l'unanimité (*résultat des votes : 32 pour – 0 contre – 0 abstention*).

• Demandes de fonds de concours aux communes membres

Le Président précise, que vu la signature du pacte financier et fiscal de solidarité avec chacune de ses communes membres et de l'action n°2 décrite dans ce pacte, qui définit pour l'année 2019, un fonds de concours des communes de Charchilla, Lavancia-Epercy, Maisod et Moirans-en-Montagne, au bénéfice de la Communauté de Communes Jura Sud, il est proposé d'approuver les demandes de fonds de concours à ces 4 communes, considérant que la Communauté de Communes Jura Sud s'engage annuellement dans des investissements et des soutiens qui relèvent de ses compétences mais qui ont une portée communale importante, et considérant que les

communes de Chancia, Lect, Maisod et Moirans-en-Montagne s'engagent, dans le pacte financier et fiscal de solidarité, à soutenir des équipements intercommunaux par le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes Jura Sud.

Les montants des fonds de concours sollicités sont :

- Charchilla à hauteur 11 940.00 € (fonds de concours d'investissement) ;
- Lavancia-Epercy à hauteur de 2 841.00 € (fonds de concours de fonctionnement) et 6 358.00 € (fonds de concours d'investissement) ;
- Maisod à hauteur de 16 140.00 € (fonds de concours d'investissement) ;
- Moirans-en-Montagne à hauteur de 18 489.00 € (fonds de concours de fonctionnement) et 4 440.00 € (fonds de concours d'investissement).

Ces demandes de fonds de concours aux communes membres sont acceptées par toutes et tous (*résultat des votes : 32 pour – 0 contre – 0 abstention*).

• Adhésion aux services mutualisés du SIDEC

Pascal GAROFALO explique que, comme chaque année, il faut approuver l'adhésion de la CC Jura Sud aux services mutualisés du Service Informatique et TIC du SIDEC. Les conditions financières 2019 sont les suivantes :

- Support IDG : Informatique de gestion (pack magnus évolution) = 5 685.00 €
- Support Système : Matériel et hébergement informatique = 12 722.50 €
- SIDECBOX = 1 080.00 €
- Support CLOUD = 720.00 €
 - o Montant global 2019 = 20 207.50.00 €

Cette proposition d'adhésion est validée par l'ensemble de l'assemblée (*résultat des votes : 32 pour – 0 contre – 0 abstention*)

3. Projet de fusion des communautés de communes

Le Président précise que la délibération prise lors du dernier Conseil avait pour objectif de lancer la procédure de fusion au niveau des services d'Etat.

Pascal GAROFALO exprime sa satisfaction suite aux 4 délibérations concordantes des 4 communautés de communes (CCJS : 22 pour / 11 contre ; CCPL : 37 pour / 1 contre ; CCPM : 33 pour / 5 contre / 1 abstention ; CCRO : 29 pour / 1 contre / 2 abstentions). Suite à ces délibérations, le Préfet a souhaité réunir une Commission Départementale de Coopération Intercommunale le 28 juin qui a appuyé le projet (23 pour / 1 contre / 5 abstentions). Le Président en profite pour remercier Marie-Christine DALLOZ pour son soutien lors de cette CDCI à laquelle il n'a pu être assisté.

Marie-Christine DALLOZ sollicite la parole, elle indique qu'elle a siégée à la CDCI en tant que conseillère Départementale et qu'elle a rappelé au moment du vote que Jura Sud n'a jamais souhaité fusionner côté Haut-Jura Saint-Claude, ce qui explique ce vote très large.

Le Président la remercie ainsi que Clément PERNOT. Il précise qu'il n'y avait personne pour représenter Jura Sud à cette réunion.

La procédure « officielle » a démarré avec l'Arrêté préfectoral du 1^{er} juillet fixant le projet de périmètre d'une communauté de communes issue de la fusion des 4 communautés de communes : Jura Sud, Pays des Lacs, Petite Montagne et Région d'Orgelet. A sa réception,

- les conseils communautaires ont 3 mois pour donner un avis ;
- les conseils municipaux ont 3 mois pour délibérer sur le projet de périmètre (un modèle de délibération a été transmis).

Concernant la **répartition des sièges** de la nouvelle Communauté de communes : si les communes ne délibèrent pas pour un accord local, le droit commun s'appliquera avec 116 sièges (cf. doc annexe de l'arrêté). Le droit commun étant la préférence des Conseils communautaires, si les communes souhaitent suivre cet avis, il n'est pas nécessaire de délibérer sur ce sujet.

Pascal GAROFALO revient sur la conférence des Maires du 3 juillet à Arinthod. Il précise que 65 mairies sur 92 étaient présentes.

Serge LACROIX indique qu'il s'est rendu à la réunion des Maires à Morez le 12 juin dernier. Il a été interpellé par les élus sur la demande de Jura Sud d'intégrer « Territoire d'industrie Haut-Jura » alors que la collectivité n'a pas fait le choix du Haut-Jura pour sa fusion. Serge LACROIX s'en est expliqué et a affirmé qu'il trouvait d'ailleurs regrettable de ne pas avoir été intégré alors que la CC Champagnole Nozeroy Jura fait partie du « Territoire d'industrie Haut-Jura » sans faire partie du Pays du Haut-Jura.

Le Président rappelle que cette fusion côté « Vouglans » est un réel projet d'envie mais en aucun cas, une volonté de mettre des barrières avec Haut-Jura Saint-Claude. De nouvelles modalités de partenariat seront à définir dans l'avenir avec les CC voisines et le PNR du Haut-Jura.

La proposition de délibérer favorablement sur ce projet de fusion est validée par l'ensemble de l'assemblée (résultat des votes : 32 pour – 0 contre – 0 abstention).

4. Développement économique et mutualisation

● EPF BFC : avis sur projet communal

Serge LACROIX précise qu'il s'agit d'un point informatif sur les projets en cours avec l'EPF.

En effet, la communauté de communes Jura Sud a adhéré à l'Etablissement Public Foncier de Bourgogne-Franche-Comté fin 2018. Cette adhésion permet aux collectivités du territoire de Jura Sud (Communes et communauté de communes) de bénéficier des services de l'EPF.

Ainsi, elles peuvent acquérir des biens immobiliers ou fonciers via l'EPF : cela permet mener des projets de façon plus confortable financièrement grâce à un rachat à l'EPF qui s'échelonne dans le temps (cela peut éviter de faire des emprunts).

La commune de Montcusel est la 1^{ère} collectivité à faire aboutir une demande auprès de l'EPF avec 2 immeubles à acquérir afin de rénover des logements et favoriser l'accueil de nouvelles familles.

Acquisition n°1

Titre : Maison « Pernould »

Durée de portage : 4 ans

Axe PPI : habitat, logement social et recomposition urbaine

Montant de l'opération : 100 000 €

Acquisition n°2

Titre : Foyer jurassien

Durée de portage : 4 ans

Axe PPI : habitat, logement social et recomposition urbaine

Montant de l'opération : 200 000 €

D'autres projets devraient suivre prochainement : l'EPF a été sollicité par la CC Jura Sud sur la question de l'extension de la ZAE de Lavancia-Epercy et sur la friche Berrod à Meussia.

5. Tourisme, Commerce et Patrimoine

• Modification tarifs office de tourisme

Jacques ZANINETTA explique qu'il convient de modifier à nouveau les tarifs de l'office du tourisme car quelques modifications ont été apportées :

- Tout d'abord, concernant le Pass Malin : 15€/15 jours ou 39€/an – **tarif promotionnel formule découverte 15 jours 9.90€** ;
- Ensuite, le Livre Baignade et sites aquatiques en Montagnes du Jura : 14.50€ a été ajouté ;
- Enfin, 17 boucles cyclotouristiques autour des lacs et de la petite montagne : 5€ à la place de 7.00€ auparavant.

Ces modifications sont acceptées à l'unanimité (*résultat des votes : 32 pour – 0 contre – 0 abstention*)

Jacques ZANINETTA indique qu'il souhaite rétablir une vérité sur le projet du site du Regardoir, il précise qu'en aucun cas la communauté de communes Jura Sud ne rentrera en concurrence avec les commerces de Moirans-en-Montagne, il n'y a pas de vente de boissons et petite restauration prévue.

6. Environnement et PNR Haut-Jura

• Approbation PLU de Lavancia-Epercy

Le Président aborde ce point en l'absence de Gérald HUSSON.

Avant d'ouvrir le débat et présenter le dossier, le Président demande aux propriétaires de terrains sur la commune de Lavancia-Epercy de bien vouloir sortir de la salle afin d'éviter tout conflits d'intérêts. Ainsi, Bernard JAILLET ainsi que Christophe RODIA sortent de la salle à 19h30.

Pascal GAROFALO précise qu'il a reçu deux fois le commissaire enquêteur, Mr BOURGEOIS : le document est donc modifié et aujourd'hui, il convient de le valider par délibération.

Le Président refait l'historique de ce PLU :

Le 8 septembre 2015, Monsieur le Maire et le conseil Municipal de Lavancia-Epercy a décidé de prescrire la révision du POS en PLU. Depuis 2017 la Communauté de Communes a acquis la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » et a délibéré pour poursuivre la procédure d'élaboration du PLU. Le 07 juin 2018 le conseil communautaire a délibéré l'arrêt du projet du PLU. Une enquête publique s'est tenue du 09 février 2019 au 14 mars 2019. A la suite du retour des avis des Personnes Publiques Associées, du public (après enquête) et du rapport du commissaire enquêteur, le projet de PLU a légèrement évolué.

Aujourd'hui il s'agit d'approuver ce projet. Après l'approbation, des mesures de publicité et d'affichage devront être mises en place pour que le document puisse être opposable au tiers.

Pour rappel, le PADD du projet précise 4 axes forts :

- Lutter contre la transformation de la commune en village dortoir,
- Des évolutions urbaines frugales,
- La Bienne : une vallée peu agricole,
- Un environnement naturel et riche.

Cette approbation du PLU de Lavancia-Epercy est validée par l'ensemble de l'assemblée (*résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention*).

19h35 : retour de Bernard JAILLET et Christophe RODIA.

Le Président leur indique le résultat du vote.

Bernard JAILLET remercie ses collègues et le Président pour ce vote.

Par ailleurs, Pascal GAROFALO explique, qu'avec la loi Alur de 2014, la communauté de communes a acquis la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » et de fait peut exercer le Droit de Prémption urbain. Le 23 mars 2017, la Communauté de Communes Jura Sud a délégué la compétence du droit de préemption urbain aux communes qui avaient des documents d'urbanisme communaux en vigueur :

- Martigna, Meussia, Moirans-en-Montagne et Maisod (PLU),
- Montcusel et Etival (Carte Communale).

De ce fait, il est proposé de délibérer pour élargir cette délégation à la commune de Lavancia-Epercy qui disposera d'un PLU approuvé afin qu'elle puisse également bénéficier de ce droit.

Cette proposition est validée à l'unanimité (*résultat des votes : 32 pour – 0 contre – 0 abstention*)

• **Etude de « programmation hébergement »**

Le Président indique que, le bâtiment d'hébergement ne répond plus en effet aux évolutions énergétiques et réglementaires (passoire thermique et normes de sécurité incendie et d'accessibilité insuffisantes), une étude de programmation est lancée sur le bâtiment d'hébergement du musée du jouet depuis le début 2019 (une décision de Bureau avait approuvé l'étude mais aucune délibération avait été faite, celle-ci étant nécessaire pour solliciter les financeurs).

Cette étude doit permettre d'appréhender plusieurs scénarios quant à l'avenir de ce bâtiment, et définir les besoins fonctionnels et la performance énergétique du bâtiment. L'objectif est une requalification du bâtiment sur un usage tertiaire : nouveau siège (ou antenne) Jura Sud et la création d'une maison de services au public.

Le Cabinet d'architecture Alain JUST est retenu sur cette opération. Les dépenses et recettes de ce marché de programmation se décomposent comme suit :

Dépenses € HT		Recettes (estimatives) € HT	
Etude structure	5 100 €	Région – Contrat de Pays	9 550 €
Etat des lieux, Programmation	5 000 €	Autofinancement JS	9 550 €
AMO (<i>tranche optionnelle</i>)	9 000 €		
TOTAL HT	19 100 €	TOTAL HT	19 100 €

Claude BENIER ROLLET

complète le propos du Président en disant que les dates d'ouvertures de ce bâtiment ont été modifiées afin de limiter les frais. Il rappelle toutefois que cet hébergement avait un réel rôle social à un moment donné notamment pour accueillir des associations à moindre frais...

Ce plan de financement est accepté par toutes et tous (*résultat des votes : 32 pour – 0 contre – 0 abstention*)

• **Etude de « stratégie locale de l'habitat »**

Le Président précise que cette étude s'inscrit en complément des démarches PLUi et revitalisation du bourg-centre de Moirans-en-Montagne. Elle permet d'engager une politique volontaire en matière d'habitat et permettra à son terme de développer une stratégie globale d'intervention en matière d'habitat. Un diagnostic préalable et une étude pré opérationnelle (d'une durée de 5 à 6 mois) aboutiront sur un programme à mettre en œuvre à l'échelle de Jura Sud avec :

- Requalification de l'offre de logements existants,
- Amélioration des conditions de vie des plus modestes et lutte contre la précarité énergétique,
- Redynamisation du centre bourg de Moirans-en-Montagne.

Le Bureau d'études SOLIHA a été retenu pour réaliser cette mission Les dépenses et recettes de ce marché de programmation se décomposent comme suit :

Dépenses HT		Recettes (estimatives) € HT	
Diagnostic préalable	23 520 €	ANAH	16 608 €
Etude pré-opérationnelle	18 000 €	Région - Contrat de Pays	16 608 €
		Autofinancement JS	8 304 €
TOTAL HT	41 520 €	TOTAL HT	41 520 €

Ce plan de financement est validé à l'unanimité (*résultat des votes : 32 pour – 0 contre – 0 abstention*).

7. Personnel

• Création d'un poste d'adjoint d'animation

Pascal GAROFALO explique que, depuis le 22/08/2016, une Auxiliaire de Puériculture au sein du Multi-accueil est en disponibilité pour convenances personnelles. Elle vient de renouveler sa disponibilité pour 3 années supplémentaires. L'agent qui la remplace, donne entière satisfaction : elle s'est très bien intégrée à l'équipe. Elle arrive au terme des 2 années de contrat au-delà duquel, il n'est plus possible de le renouveler de manière identique. Afin de pérenniser le poste et de garder l'agent en poste, la proposition est de créer un poste d'Adjoint Territorial d'Animation à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2019.

Cette création de poste d'adjoint d'animation est acceptée par l'ensemble de l'assemblée (*résultat des votes : 32 pour – 0 contre – 0 abstention*).

• Mise à jour du tableau du personnel

Le Président indique que, suite à cette création de poste, il est nécessaire d'actualiser en conséquence le tableau des effectifs.

Cette mise à jour du tableau du personnel est validée à l'unanimité (*résultat des votes : 32 pour – 0 contre – 0 abstention*).

8. Communications diverses

Le Président invite ses collègues à se rendre sur le festival d'Ideklic.

Jacques ZANINETTA informe ses collègues que Lauriane MAIRE (ex société Aux fours et au moulin, qui livrait des repas à domicile) va ouvrir très prochainement (le 23 juillet prochain), son restaurant à Villards d'Héria.

Le Président remercie l'ensemble de l'assemblée et lève la séance à 19h48.


CR